

### ACTUALITÉ

Page 4

#### ■ On y était

Olivia Dufour

**Convention judiciaire d'intérêt public : première coopération entre le PNF et le DOJ américain**

### DOCTRINE

Page 6

#### ■ Droits européen et de l'UE

Yves Broussolle

**Les principales dispositions de l'ordonnance n° 2017-1519 du 2 novembre 2017 portant adaptation du droit français au règlement du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2015 relatif aux procédures d'insolvabilité**

### CHRONIQUE

Page 12

#### ■ Droit du sport

Sous la responsabilité du Centre de droit du sport de l'université d'Aix-Marseille

**Chronique de droit du sport (Janvier 2017 - Janvier 2018) (2<sup>e</sup> partie)**

### BIBLIOGRAPHIE

Page 22

#### ■ Collectivités territoriales

Jérôme Onno

**Un nouveau système territorial ?**

### CULTURE

Page 24

#### ■ Exposition

Didier Du Blé

**Memoria**

## ACTUALITÉ

### On y était



## Convention judiciaire d'intérêt public : première coopération entre le PNF et le DOJ américain <sup>137d0</sup>

Olivia DUFOUR

Le président du tribunal de grande instance de Paris, Jean-Michel Hayat, a homologué le 4 juin dernier la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP), conclue entre le parquet national financier (PNF) et la Société Générale, dans un dossier de corruption en Libye. C'est la première CJIP négociée en coopération avec le Department of Justice (DOJ) américain.

C'est une première en France : le parquet national financier (PNF) et le Department of Justice américain (DOJ) ont piloté conjointement une enquête relative à des faits de corruption internationale imputés à la Société Générale en Libye qui a abouti à une transaction globale avec la banque. Cette dernière était poursuivie pour avoir entre 2004 et 2009 versé quelque 90 millions de dollars de commissions à un intermédiaire via un compte en Suisse, à charge pour celui-ci de les reverser à des personnes-clés du régime dont un membre de la famille de Kadhafi, ce qui aurait permis à la banque de réaliser sur la période près de 4 milliards de dollars de transactions avec les institutions financières de ce pays. Les faits, qualifiés de corruption active d'agents publics étrangers, ont été révélés à l'occasion du procès intenté par le fonds souverain Libyan Investment Authority (LIA) à Londres contre la Société Générale en 2014. Le

fonds libyen reproche à la banque française de lui avoir vendu de mauvais placements et l'accuse de corruption. Ce procès, qui intervient alors que le régime est en déroute, attire l'attention. Au bout de deux ans de procédure, la Société Générale présente ses excuses et accepte de transiger à hauteur de 963 millions de dollars avec LIA. Mais le DOJ américain n'entend pas en rester là. Il décide d'ouvrir une procédure contre la Société Générale début 2015 pour tenter de comprendre ce qui s'est passé à cette époque en Libye. Motif ? Certaines réunions ont eu lieu aux États-Unis et par ailleurs, les transactions étaient réalisées en dollars. Il n'en faut pas plus pour que les Américains estiment que les éléments de rattachement sont suffisants pour justifier l'application de leur loi et l'ouverture d'une enquête. Le parquet national financier s'est également saisi de l'affaire en novembre 2016.

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34